

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret

- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 55.86 mios pour la construction sur le site de Cery d'un bâtiment de laboratoires destiné à l'Institut de radiophysique et au Laboratoire suisse d'analyse du dopage**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 11 mios pour les équipements médico-techniques du nouveau bâtiment destiné à l'Institut de radiophysique et au Laboratoire suisse d'analyse du dopage**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 10 octobre 2025. Elle remercie Mme Fanny Krug, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, pour la rédaction des notes de séance. En amont de la séance, la commission a été nantie du préavis positif du conseil stratégique du CHUV sur cet objet.

Présent·e·s : Mmes Florence Bettschart-Narbel, Eliane Desarzens (en remplacement de Sandra Pasquier), Géraldine Dubuis, Claude Nicole Grin (en remplacement de Rebecca Joly), Sylvie Podio (présidence), Chantal Weidmann Yenny. MM. Romain Belotti (en remplacement de Fabien Deillon), Sébastien Cala, François Cardinaux, Michael Demont, Gérard Mojon, Olivier Petermann, Blaise Vionnet. Excusé·e·s : Mmes Sandra Pasquier, Rebecca Joly. MM. Stéphane Balet. Marc Vuilleumier, Fabien Deillon.

Représentant·e·s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du CHUV : Mmes Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Cheffe du DSAS, Claire Charmet, Directrice générale du CHUV. MM. Pierre Louison, Directeur a.i. Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité, CHUV, Frédéric Prod'Hom, Adjoint aux constructions, CHUV.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat souligne l'importance de ce projet pour le CHUV et pour le canton de Vaud.

Le Directeur a.i. de la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV livre une présentation détaillée du projet. Elle est à disposition des député·e·s qui la demande. En résumé, la présentation souligne notamment les points suivants :

- Actuellement, les locaux loués à des tiers dans les communes d'Épalinges et de Lausanne, pour les activités de l'IRA et du LAD, ne répondent plus aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. Ils présentent diverses non-conformités et défauts.
- Dans ces locaux, il n'est pas possible de réaliser une mise en conformité à la réglementation et aux standards actuels.
- Les locaux actuels doivent être libérés au 31 janvier 2028 pour l'Institut de radiophysique (IRA) et au 31 décembre 2027 pour le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD).

- Le projet s'inscrit dans la stratégie immobilière de l'État de Vaud qui privilégie la propriété à la location.
- Ce projet permet une relocalisation et un regroupement sur le site de Cery Nord à Prilly. Il s'inscrit dans la volonté de développer un campus de recherche, amorcé avec la construction du bâtiment CNP.
- Le projet architectural a fait l'objet d'un concours. Il intègre une vision à long terme pour le développement de ce secteur. Il prévoit la démolition des bâtiments Tamaris et Calypso et la construction d'un nouvel ouvrage. Les activités cliniques seront regroupées au sud.
- Le projet intègre des principes de développement durable. Des panneaux solaires intégrés à la toiture végétalisée complèteront le système d'énergies renouvelables en association avec le chauffage à distance en cours d'installation sur le site de Cery. Les arbres majeurs seront conservés, une certification de la Fondation Nature et Economie est en cours.
- Le crédit d'ouvrage sollicité pour le bâtiment se monte à CHF 55,86 millions. Il n'inclut pas le crédit d'étude accordé le 25 octobre 2021 de CHF 4'300'000.00, le renchérissement éventuel pour hausses contractuelles et les subventions fédérales par le SEFRI estimées à ce jour à CHF 946'000.00.
- Pour les équipements médico-techniques le crédit sollicité s'élève à CHF 11 millions. Il inclut les équipements et le mobilier de laboratoire, les frais liés à l'installation et à la coordination de ces équipements ainsi que les équipements logistiques et informatiques.
- Les coûts liés aux EPT seront partiellement compensés par l'économie de CHF 0,5 millions. Le solde sera assumé par le CHUV dans le cadre de son budget. Ils ne font pas partie du présent EMPD.
- L'objectif est de réceptionner l'ouvrage en février 2028 pour un déménagement en mars-avril 2028.

3. DISCUSSION GENERALE

Au vu du faible nombre d'analyses de laboratoire réalisées sur le site de Cery, pourquoi avoir choisi d'installer le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD) sur le site de Cery plutôt que sur la Cité hospitalière du CHUV ? Ce positionnement est-il lié au caractère particulièrement autonome de ce laboratoire ?

Sur la Cité hospitalière, une forte optimisation du foncier mis à disposition a été opérée, notamment avec la livraison de l'Hôpital des enfants (+10% de surface). Ce site commence à être très dense ; cette densité présente des avantages (notamment du point de vue des charges d'exploitation) mais ne permet pas de pouvoir héberger facilement de nouvelles activités. Pour le LAD, la possibilité d'intégrer ce type d'activités sur le site de Cery a été soigneusement étudiée, à l'image du Centre de neurosciences psychiatriques – CNP, à Cery, et qui fonctionne bien. Le LAD étant aussi un laboratoire assez indépendant dans son fonctionnement, ce site correspondait bien aux besoins, d'autant que l'activité du LAD nécessite une forte sécurité anti-malveillance. Il est donc apparu opportun de pouvoir isoler cette activité dans un site aux abords tranquilles plutôt qu'au centre-ville.

Le site du Biopôle a-t-il été envisagé ?

Au moment du développement du programme de l'IRA et du LAD, le Biopôle était affecté à d'autres programmes et était clairement estampillée CHUV avec un potentiel constructible ; cette option n'a donc pas été retenue.

En lien avec le projet de bâtiment 20 sur le site de Cery, l'EMPD mentionne l'extension prévue pour la psychiatrie pénitentiaire. Où cette extension est-elle prévue ?

Le bâtiment 20 est actuellement vide. Sa rénovation est en cours d'étude ; il s'agit de profiter de la construction existante pour éviter des démolitions/reconstructions. Le Business Plan pour ce bâtiment est en phase de finalisation ; selon les projections, il intégrerait le Service de médecine des addictions (les bâtiments Tamaris et Calypso viennent d'être démolis), et le projet (à bout touchant) d'Établissement de réhabilitation sécurisé (ERS) en collaboration avec le Service pénitentiaire (SPEN).

Le CHUV travaille-t-il de concert avec le SPEN sur le projet d'Établissement de réhabilitation sécurisé (ERS) ?

Il est confirmé que le CHUV y travaille de concert avec le SPEN. Plusieurs séances ont eu lieu entre le Directeur a.i. de la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV et le Chef du SPEN. Un lien fort existe avec le SPEN. Tous les concepts architecturaux, de sécurité, du « qui fait quoi » et du « qui paie quoi » ont été désormais établis et les travaux se poursuivent sur ce dossier.

Le LAD est aussi un projet important pour la Confédération. Dès lors, quelle est la procédure pour une demande de subvention et pourquoi la Confédération n'est-elle pas entrée en matière sur un financement plus important ?

Les demandes de subvention sont faites auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Les subventions sont liées aux activités d'enseignement et de recherche ; elles se basent sur le programme du bâtiment, dont les surfaces de recherche et d'enseignement sont assez limitées. La subvention estimée par le SEFRI à ce jour se chiffre à CHF 1 mio. Cette estimation est réévaluée à la fin de chaque phase du projet.

Le LAD est la seule institution pouvant réaliser des contrôles anti-dopage en Suisse. Cette activité est primordiale pour la Confédération et le monde du sport suisse. Swiss Olympic via Swiss Sport Integrity finance cette institution via les prestations achetées. Quid d'éventuels échanges par rapport à une participation à l'investissement sur ce bâtiment ?

Ce domaine étant extrêmement concurrentiel, pouvoir utiliser les dernières nouveautés technologiques est nécessaire pour être le plus performant possible. Le financement de cette activité se réalise lors de la facturation à l'acte d'analyse sur les charges d'exploitation et pas à l'investissement.

Le CIO et/ou l'Agence mondiale antidopage n'auraient-elles pas pu contribuer au financement d'une partie de ce projet ou aux équipements par exemple ?

Certains équipements sont financés par des fonds (notamment FNS pour l'IRA). Pour ce qui est de la base des équipements et le bâtiment, l'exploitation est rémunérée au travers de la tarification plutôt que par une subvention spécifique liée à une nouvelle installation.

Selon les éléments transmis dans l'EMPD, ces entités semblent s'autofinancer. Il n'y a donc pas de subvention pour leur exploitation ?

Une petite partie relative au reliquat des EPT est prise en charge par le budget d'exploitation CHUV. Mais il y a un équilibre dans le Business Plan après exclusion de la partie amortissements.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

1. Présentation du projet

1.1 Coûts et délais

Le tableau en p.7 fait mention de Prestations CHUV pour un montant de CHF 1'570'000.-.

En p. 8, il semblerait que cette somme corresponde aux honoraires du personnel. Est-ce une coïncidence ?

Il est confirmé que ce n'est pas une coïncidence, l'explication est correcte.

Ces prestations du CHUV semblent être doublement comptabilisées : personnel du CHUV refacturé sur l'EMPD, donc facturation par le CHUV de ses propres frais. Qu'en est-il ?

Ces frais concernent des personnes engagées par la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV pour réaliser le présent décret. Ces personnes sont financées par l'EMPD (et pas par le CHUV). Leurs prestations sont refacturées sur l'EMPD. Ce personnel est comptabilisé parce qu'il bascule en investissement (payé en exploitation puis régularisé en investissement).

1.4 Le Laboratoire suisse d'analyse du dopage

En lien avec les questions actuelles de genre par rapport aux athlètes, les dosages hormonaux entrent-ils aussi dans les compétences du LAD ?

Ces examens ne sont pas réalisés du fait qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de question de dopage¹.

¹ Information transmise par le CHUV après la séance (courriel du 24.10.2025)

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 4 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 5 du projet de décret est tacitement adopté.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La commission adopte le projet de décret à l'unanimité.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.

Morges, le 2 novembre 2025.

*La présidente :
(Signé) Sylvie Podio*